

SYNTHESE DES RÉSOLUTIONS
FONDATION DU LIONS CLUBS INTERNATIONAL
RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
Oak Brook, Illinois, États-Unis
9-11 janvier 2019

Le Conseil d'administration de la Fondation du Lions Clubs :

1. A amendé l'Article X des articles de constitution en association de la LCIF, avec effet au 9 juillet 2019, pour indiquer que la composition et la durée des mandats au Conseil d'administration doivent être énoncées dans les statuts de la Fondation
2. A amendé l'annexe E (confidentialité) du manuel des opérations et règlements de la LCIF pour mettre en conformité le texte.

COMMISSION DÉVELOPPEMENT

1. A passé en revue les résultats de collecte de fonds de la LCIF totalisant 80 819 895 USD de dons et promesses de don (non-audité).
2. A discuté des objectifs de collecte de fonds et des stratégies de la *Campagne 100 : La puissance du service de la LCIF*, y compris des dons majeurs et majeurs Plus, de l'encouragement entre pairs à donner, des clubs modèles, des dons institutionnels, des reconnaissances, de la Journée mondiale de rapports le 22 janvier 2019, du contrat de partenariat avec les Lions d'Allemagne et d'autres mises à jour sur le fonctionnement.
3. A passé en revue lors d'une séance conjointe avec la commission Marketing, les possibilités de collaboration et d'amélioration de la performance globale de collecte de fonds dont l'augmentation des collectes de fonds lors de la Convention internationale ; la journée internationale de la LCIF ; la célébration de l'anniversaire de Melvin Jones ; le programme Lions Share ; la loterie du président de la LCIF ; et une présence indépendante sur les réseaux sociaux à des fins de collecte de fonds.
4. A amendé le manuel des opérations et règlements de la LCIF comme suit :
 - Suppression de « Livre d'or » des formes de reconnaissance (Chapitre II - Opérations, Paragraphe J, Annexe D - Formes de reconnaissance, Section I)
 - ajout de lignes directrices pour les dons majeurs Plus (dons d'au moins 100 000 USD) (Annexe B - Lignes directrices pour l'acceptation des dons, Section V)
 - insertion d'un paragraphe dans la structure bénévole de la LCIF, avec effet au 9 juillet 2019, les candidats approuvés et certifiés aux postes de directeur international et de 3^e vice-président international ne sont pas autorisés à servir en tant que responsable de région constitutionnelle ou responsable régional (Chapitre I - Structure, paragraphe F)

COMMISSION FINANCES

1. A choisi J.P. Morgan comme conseiller indépendant en matière d'investissements.
2. A approuvé la prévision budgétaire du second trimestre 2018-2019 de 25 703 846 USD, reflétant une baisse de 122 615 USD par rapport à la prévision budgétaire du premier trimestre approuvée en octobre 2018.
3. A approuvé le budget de la campagne de financement de 18 382 456 USD, reflétant une hausse de 56 098 USD par rapport au budget de campagne approuvé en octobre 2018.

COMMISSION MARKETING

1. A été informé de plusieurs programmes de marketing dont la Journée mondiale de la vue, *Giving Tuesday*, Subventions à suivre, création de contenu, site web, subventions Google et le rapport annuel de la Fondation.
2. A passé en revue les nominations pour la récompense humanitaire 2019.

COMMISSION PROGRAMMES

1. A approuvé 106 subventions de contrepartie et subventions Diabète totalisant 6 988 121 USD.
2. A reporté deux demandes de subvention.
3. A refusé trois demandes de subvention.
4. A approuvé une subvention d'aide en cas de catastrophe de 60 000 USD pour le district multiple 318 (Inde) pour la construction de logements dans le cadre des activités soutenues par la subvention Catastrophe majeure Inondations à Kerala (MCAT).
5. A approuvé la suspension du moratoire sur les subventions à l'encontre du district multiple 305 et des sous-districts (Pakistan) sous réserve de l'étude et de l'acceptation par la LCIF du rapport d'audit concernant les activités MCAT 2010 d'aide suite aux inondations.
6. A approuvé la mise en place immédiate d'un moratoire indéfini à l'encontre du district 355-B1 (Corée) jusqu'à ce qu'une résolution satisfaisante soit atteinte pour quatre subventions en cours.
7. A approuvé que les restrictions mises sur une subvention préalablement approuvée soient modifiées comme demandées en soutien de la collaboration de la LCIF avec la Fondation mondiale du diabète et les Lions de la République de Géorgie.